

Date d'envoi de la convocation : 09 Juin 2017  
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21  
Nombre de Membres du Bureau présents : 15  
Nombre de Procurations : 4  
Nombre de Votants : 19  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

19 Juin 2017

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Jean-François CHAMPION,  
M. Xavier COSTE,  
M. Sylvain JACOB,  
M. Michel QUINET,  
M. Jean-Pierre REBOURGEON,  
M. Gérard ROY,  
M. Jean-Paul ROY,  
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,  
M. Pierre BROUANT,  
M. Stéphane DAHLEN,  
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Mme Claude CORON à M. Jean-Paul ROY,  
M. Michel PICARD à M. Denis THOMAS,  
Mme Liliane JAILLET à M. Jean-Pierre REBOURGEON,  
M. Vincent LUCOTTE à M. Jean-François CHAMPION.

Absents-excuses :

Mme Sandrine ARRAULT,  
M. Jean CHEVASSUT.

Secrétaire de Séance :

M. Pierre BOLZE.

DELIBERATION N° BU/17/301

**FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES A FAIBLES RESSOURCES – COMMUNE DE BOUZE-LES-BEAUNE :**

M. CHAMPION, rappelle qu'à l'occasion de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a déterminé les critères d'attribution de l'enveloppe triennale de 180 000€ destinée à aider les communes à faibles ressources à financer des investissements n'entrant pas dans le champ des compétences de l'EPCI. Les crédits reportés 2016 et les nouvelles inscriptions 2017, soit 104 100 € ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2017.

Dès lors, une liste de 25 communes – liste jointe en annexe – éligibles à une aide totale de 7 200 € sur la période 2015-2017 a été établie dans cette optique.

Il indique que dans le cadre de cette politique de solidarité communautaire, le Maire de BOUZE-les-BEAUNE sollicite une aide dans le cadre de travaux de réfection du mur de soutènement situé dans la cour de la mairie, dont la charge subventionnable est évaluée à 7 856.85 €. Compte tenu du devis fournis, le fonds de concours pourrait atteindre la somme de 3 560 €, soit le solde du montant plafond alloué par commune sur la période 2015/2017.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- approuve le principe de versement d'un fonds de concours plafonné à 3 560€ à la commune de BOUZE-les-BEAUNE, dans les conditions proposées,
- autorise le mandatement à réception des pièces justificatives du règlement des dépenses par la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
Pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Fonds de soutien aux projets communaux à destination des communes à faibles ressources (Bilan - Enveloppe 2015-2017)

Rapport:

25 communes éligibles

(voir détail ci-dessous)

180 000 € sur 3 ans (= "Autorisation de Programme (AP) 2015-2017" votée en séance du 14 décembre 2015)  
soit 60 000 € par année sur la période 2015-2017 (= "Crédit de Paiement" (CP))

Soit des enveloppes annuelles (ACP) reportables en N+1

7 200 € maximum par commune sur 3 ans

Projets communaux défilés de toute compétence communautaire

Pas de plafond en termes de nombre de projets

Ne pas dépasser 80% de subvention (autres aides confondues) sur un seul et même projet

COMMUNES ELIGIBLES A L'AIDE	Aide totale possible	Total versé	Montant restant disponible	Nouvelle demande	Objet de la présente demande	Solde théorique (si OUI)	COMMUNES ELIGIBLES A L'AIDE
BILIGNY-LES-BEAUNE	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	BILIGNY-LES-BEAUNE
BOUILLARD	7 200,00 €	4 307,00 €	2 893,00 €	2 893,00 €	Réhabilitation bât municipal / emplacement fenêtrage logt. 1er étage	0,00 €	BOUILLARD
BOUZE-LES-BEAUNE	7 200,00 €	3 640,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €	Travaux aménagement accotements, terrassement, marquage	0,00 €	BOUZE-LES-BEAUNE
CHAUDENAY	7 200,00 €	5 107,00 €	2 093,00 €	2 093,00 €	Réfac' préau + info accessibilité salle com. / rénovation sol logt communal + aménagement aires de jeux	0,00 €	CHAUDENAY
CHEVIGNY-EN-VALIERE	7 200,00 €	4 442,00 €	2 758,00 €	2 758,00 €	Réfection des chéneaux de la Cure / Réfection partie toit église / Restructuration cimetière	0,00 €	CHEVIGNY-EN-VALIERE
CHOREY-LES-BEAUNE	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	CHOREY-LES-BEAUNE
COMBERTAULT	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisation travaux de voirie	0,00 €	COMBERTAULT
CORBERON	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Réfection voirie	0,00 €	CORBERON
CORCELLES-LES-ARTS	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	Aménagement rue Nardin	0,00 €	CORCELLES-LES-ARTS
CORGEGOUX	7 200,00 €	6 948,00 €	272,00 €		Travaux de voirie "Rue de la Serein"	272,00 €	CORGEGOUX
CORMOT-LE-GRAND	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	CORMOT-LE-GRAND
CORPEAU	7 200,00 €	7 184,00 €	16,00 €		Acquisition terrain, tendons et chaînes	16,00 €	CORPEAU
DEZIZE-LES-MARANGES	7 200,00 €	6 848,00 €	352,00 €	352,00 €	Travaux grande rue / Travaux voirie impasse du Terrain	0,00 €	DEZIZE-LES-MARANGES
EBATY	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	EBATY
ECHEVRONNE	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	ECHEVRONNE
VAL MONT (Jours en Vaux)	7 200,00 €	6 030,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Travaux voirie Rue du Verne / Travaux voirie voie communale n°5	0,00 €	VAL MONT (Jours en Vaux)
MARGNY-LES-REUILLEE	7 200,00 €		7 200,00 €			0,00 €	MARGNY-LES-REUILLEE
MAVILLY MANDÉLOT	7 200,00 €		7 200,00 €		Travaux d'accessibilité des ERP annexe Mairie et réfection de chaussée aux Maitron Bigot	0,00 €	MAVILLY MANDÉLOT
MELOISEY	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	MELOISEY
MEURISANGES	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	MEURISANGES
MOLINOT	7 200,00 €		7 200,00 €	4 148,00 €	Réhabilitation du mur du cimetière	7 200,00 €	MOLINOT
PARIS L'HOPITAL	7 200,00 €	671,40 €	6 528,60 €	6 528,60 €	Réalisation maquette cartographique / Acquisition éperouse	3 052,00 €	PARIS L'HOPITAL
RUFFREY-LES-BEAUNE	7 200,00 €		7 200,00 €			0,00 €	RUFFREY-LES-BEAUNE
THURY	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	THURY
VAUCHIGNON	7 200,00 €		7 200,00 €			7 200,00 €	VAUCHIGNON
TOTAL	180 000,00 €	66 727,40 €	113 272,60 €	30 732,60 €		0,00 €	75 340,00 €

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération Bureau communautaire du 15/06/2017 : Fonds de soutien aux communes à faibles ressources - Commune de BOUZE les BEAUNE

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/06/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/06/2017

---

**Numéro de l'acte :** BU-17-301 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20170615-BU-17-301-DE

---

**Date de décision :** 15/06/2017

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours